



Bonjour .

Vous l'avez certainement lu dans la presse, le Gouvernement wallon vient de décider d'accorder aux personnes étant ou ayant été en chômage temporaire en raison du coronavirus une **indemnité de 40 euros sur leur prochaine facture d'eau**.

- Il s'agit d'une action ponctuelle: une seule indemnité sur une seule facture.
- La réduction est octroyée aux personnes qui sont toujours en chômage temporaire mais aussi à celles qui ont été en chômage temporaire et qui ont repris le travail.

Si vous souhaitez obtenir cette indemnité vous devez vous adresser à votre distributeur d'eau et/ou consulter son site Internet pour introduire votre demande en ligne.

Vous devrez également joindre une **attestation à votre demande prouvant que vous êtes ou que vous avez été chômeur temporaire en raison du coronavirus**. Cette attestation est reprise en dessous de cet e-mail. Il vous suffit donc de sauver ou d'imprimer cet e-mail, et de le joindre au formulaire.

Bien cordialement,

La CSC

Attestation prouvant que vous êtes ou que vous avez été chômeur temporaire en raison du coronavirus

La CSC confirme que la personne sous-mentionnée a bénéficié ou bénéficie encore d'allocations de chômage temporaire en raison de la pandémie de Covid-19.

Nom:

Prénom: /

Adresse: |

Premier jour de chômage temporaire en raison de la pandémie de Covid-19 :